

Résolution pour la Liberté de Religion ou de Conviction

Sachant que de graves violations de la liberté de religion ou de conviction continuent de se produire à travers le monde, perpétrées par les États, les intermédiaires des États et des acteurs non étatiques ;

Prenant note des études révélant une augmentation des restrictions à la libre pratique de la religion ou de la conviction, la majorité de la population mondiale vivant dans des pays où la liberté de pratiquer en paix sa croyance pourrait être ou est restreinte ;

*Tandis qu'*en réponse à ces violations, un groupe de parlementaires s'est réuni à Oxford, en Angleterre, en juin 2014, pour discuter des moyens pour faire face à ces abus ;

Rappelant qu' au Centre Nobel de la Paix à Oslo en Norvège, des parlementaires venus du monde entier se sont réunis en novembre 2014 pour promettre de faire progresser la liberté de religion pour tous et ont lancé l'initiative IPPFORB (ou International Panel of Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief) ;

Réaffirmant la Charte pour la liberté de religion ou de conviction signée à Oslo, qui engage les parlementaires à soutenir l'Article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment le droit des personnes de croire ou non en une religion ou une conviction, de changer de conviction, d'adopter librement et sans contrainte une conviction différente et de pratiquer en paix la religion de leur choix, seules ou collectivement avec d'autres ;

Saluant la création, depuis la réunion d'Oslo, de panels au sein des parlements nationaux, notamment au Brésil, en Norvège et au Pakistan, ainsi que de caucuses bipartites au Canada, au Parlement européen, au Royaume-Uni et aux États-Unis ;

Prenant note et saluant la création de l'International Contact Group for Freedom of Religion or Belief, qui établit un réseau entre les gouvernements de même sensibilité et engagés à faire progresser la liberté de religion ou de conviction à travers le monde ;

Reconnaissant le travail important et essentiel des organisations de la société civile, des dirigeants religieux et des universitaires, qui s'efforcent de faire progresser la liberté de religion ou de conviction par le biais de leurs communautés d'influence et des sociétés en général ;

Aujourd'hui, à New York, le 19 septembre 2015, l'International Panel of Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief **s'engage à poursuivre ses efforts** en vue de :

- ❖ Défendre les personnes victimes de persécutions en raison de leurs convictions religieuses ou autres formes de conviction, et faire pression en faveur d'un plus grand respect de la liberté de religion ou de conviction ;
- ❖ Renforcer et promouvoir la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction en tant que droit humain universel établi et non dérogeable, tel qu'énoncé dans la Déclaration universelle, dans le droit international coutumier et les traités, et dans le travail d'institutions politiques et d'organismes nationaux, régionaux et mondiaux ;
- ❖ Améliorer la coopération internationale en travaillant au-delà des barrières géographiques, politiques et religieuses, afin de mettre en œuvre des mesures efficaces en communiquant et en partageant les informations de manière régulière, et en s'efforçant de se réunir chaque année ;
- ❖ Étendre le réseau de parlements à travers le monde qui se concentrent sur la liberté de religion ou de conviction, en soutenant la création de nouvelles plateformes ou de nouveaux groupes parlementaires qui

soutiennent l'Article 18 et présentent une diversité politique et religieuse ;

- ❖ Renforcer les capacités parmi les parlementaires qui se sont engagés à faire progresser la liberté de religion, à la fois pour les personnes dans les pays stables et celles dans les pays où la liberté de religion ou de conviction pose problème, afin d'apporter aux parlementaires les capacités nécessaires pour défendre le changement chez eux et à l'étranger ;
- ❖ Augmenter le nombre de gouvernements et d'institutions internationales qui répondent à la crise grandissante de persécution des croyants et non croyants, et promouvoir l'engagement de ressources accrues pour garantir un plus grand respect de cette liberté fondamentale ; et
- ❖ Établir des liens plus forts entre les membres du parlement et les organisations de la société civile, les dirigeants religieux et les universitaires, afin de trouver des moyens plus efficaces de faire progresser la liberté de religion ou de conviction à travers le monde.

Les parlementaires suivants soutiennent la présente déclaration de principes à titre personnel et non pas en tant que représentants de leur gouvernement, de leur parti politique ou autre institution.